

LES FORÊTS DE PROXIMITÉ

ENTREVUE AVEC BERNARD GÉNÉREUX, président de la Fédération québécoise des municipalités

Par Delphine Théberge, rédactrice en chef et chargée de projet à la Société d'histoire forestière du Québec

En 2010, lors de l'adoption de la «Loi sur le développement durable du territoire forestier», une clause prévoyait la création éventuelle de «forêts de proximité». À la suite des consultations publiques tenues à ce sujet en 2011, le gouvernement a annoncé, en décembre dernier, le lancement d'appels d'offres pour quatre projets pilotes. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a participé activement à la définition du concept de forêt de proximité et, dans le but d'en connaître un peu plus, nous avons rencontré M. Bernard Généreux, président de la FQM.



QUI EST BERNARD GÉNÉREUX ?



Après avoir été conseiller municipal de 1986 à 1989, c'est en 1993 qu'il est élu maire de la municipalité de Saint-Prime, au Lac-Saint-Jean. En 1999, il accède à la préfecture de la municipalité régionale de comté (MRC du Domaine-du-Roy), poste qu'il occupe toujours. Détenant un diplôme

universitaire en service social, M. Généreux a œuvré pendant plus d'une vingtaine d'années comme travailleur social et organisateur communautaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a également enseigné le travail social au niveau universitaire. Il est président de la FQM depuis 2007.

Tiré du site web de la FQM : <http://www.fqm.ca/index.php/fqm/presidence.html> (consulté le 28 janvier 2014).

Définition du concept de

FORÊT DE PROXIMITÉ

Les forêts de proximité consistent en la délégation de la gestion de territoires forestiers publics et de certaines ressources à des communautés locales et autochtones. Elles ont pour but de favoriser le développement socioéconomique de ces communautés en leur confiant un pouvoir de décision élargi et des responsabilités concernant la mise en valeur d'un territoire et de certaines de ses ressources.

Les activités de mise en valeur qui auront lieu dans les différentes forêts de proximité pourront être variées : récolte de matière ligneuse, activités récréotouristiques, mise en valeur de la faune et des produits forestiers non ligneux, etc. Les projets choisis doivent être viables sur le plan économique et permettre un réinvestissement des retombées socioéconomiques dans les communautés.

Définition tirée du site internet du Ministère des Ressources naturelles : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/gestion/evolution-nouveau-regime-forets-proximite.jsp> (consulté le 28 janvier 2014).

Pouvez-vous nous expliquer d'où vient le concept de forêt de proximité ?

Bernard Généreux: Il s'ancre dans toute la réflexion soulevée par la remise en question du régime forestier. Dans le contexte où l'on réfléchit à l'importance de la forêt publique au Québec et où l'on remarque des changements importants au cours des quinze dernières années au chapitre de l'industrie, on a qu'à penser à la concentration et aux regroupements successifs d'entreprises ou à l'achat des entreprises locales par la grande industrie. L'impression créée par cette concentration d'activité forestière autour de quelques grandes entreprises a créé, dans plusieurs communautés, un sentiment de désappropriation face à la forêt. Historiquement, on a vu une multitude de petites entreprises locales, qui s'approvisionnaient à même la forêt, qui ont perdu ce lien avec le territoire. De plus, avec la crise forestière, les gens ont nettement eu l'impression que la forêt publique ne leur appartenait plus.

Le concept de forêt de proximité s'ancre aussi dans toute la réflexion lancée par la Commission Coulombe, qui a été suivie par les interrogations du gouvernement concernant un nouveau régime forestier. Il y a eu aussi un Sommet sur la forêt. Bref, il y a eu plusieurs rencontres où des réflexions sur la forêt publique ont été partagées.

La FQM, représente beaucoup de communautés directement concernées par la crise forestière. Il y a plus de 250 municipalités mono-industrielles qui dépendent directement de la forêt. Alors, on a réfléchi sur comment, dans le contexte d'un nouveau régime forestier, on pourrait donner un espace aux municipalités et aux MRC. Comment créer pour les communautés un modèle d'appropriation de la forêt publique.

QU'EST-CE QUE LA CRISE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ?

« Ces dernières années, l'industrie forestière a connu la pire crise de son histoire ; l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis (baisse de la demande), une devise canadienne élevée et l'injection massive de bois d'œuvre (hausse de l'offre) dans les marchés à cause du dendroctone du pin qui a dévasté les forêts de l'Ouest du pays, sont tous des facteurs ayant contribué à faire plonger le prix du bois d'œuvre à un niveau historique et menant à ce que l'on a surnommé depuis « La tempête parfaite ». Aussi, au-delà de cette crise, on a vu apparaître des problèmes au niveau de la structure du marché forestier, notamment la baisse importante de la demande en papier due à une utilisation croissante des médias électroniques. Le bois d'œuvre quant à lui est devenu un produit de commodité et les pays émergents ont commencé à le produire, ce qui exerce une pression à la hausse sur l'offre des produits forestiers standards. Au Québec, le dépôt du rapport Coulombe en 2004 révélait que la forêt publique québécoise était surexploitée et que l'on devait réduire les attributions des utilisateurs industriels, ce qui a été fait graduellement les années suivantes. Dans ce contexte, plusieurs usines ont fermé leurs portes temporairement ou définitivement, ce qui a mené à la perte de milliers d'emplois au Québec et au Canada. »

Tiré de : Charette F., 2013, *R&D et innovation pour sortir l'industrie forestière de la crise*. Consulté sur Internet (<http://cognifistech.com/fr/articles/rd-et-innovation-verte-pour-sortir-lindustrie-forestiere-de-la-crise>), le 28 janvier 2014.

RÉCENTS ÉVÉNEMENTS MARQUANTS LIÉS AUX DÉBATS CONCERNANT LA GESTION DE LA FORÊT

- 1990: Nouveau régime forestier qui est basé sur les contrats d’approvisionnement et d’aménagement forestier
- 1999: Sortie du film l’Erreur boréale
- 2004: Dépôt du rapport de la Commission d’étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe)
- 2007: Sommet sur l’avenir du secteur forestier québécois
- 2010: L’Assemblée nationale sanctionne la loi sur l’aménagement durable du territoire forestier
- 2011: Le gouvernement tient une consultation publique sur les forêts de proximité

Est-ce possible que le concept de forêt de proximité ressemble à celui de forêt habitée qui était mis de l’avant dans les années 1990?

B.G.: Peut-être que le concept de forêt de proximité s’est inspiré des forêts habitées pendant un certain temps. Mais, le concept de forêt habitée était une notion d’aménagement forestier dans un espace beaucoup plus restreint. Avec les forêts de proximité, on veut aller plus loin, c’est un espace forestier dédié aux communautés.

L’idée de forêt habitée a été conçue avant la crise forestière. Il faut tenir compte que cette crise forestière a été très éprouvante pour une multitude de petits villages qui dépendaient essentiellement de la forêt. Maintenant, ils doivent chercher d’autres façons de définir leur développement. La forêt de proximité n’est pas un modèle qui doit être imposé. C’est pour les communautés qui veulent s’approprier un espace forestier aux fins de leur développement. Ces communautés doivent répondre à des exigences de gestion.

Parmi les exemples de projets de forêts habitées au Québec, j’en connais très peu qui ont pu faire la démonstration de leur viabilité. Je pense qu’aujourd’hui, il faut que les forêts de proximité

deviennent des activités de développement viables et rentables pour les communautés. Dans les projets de forêts habitées, disons que cet aspect de la profitabilité et de la rentabilité était peut-être un peu moins présent.

L’idée que les communautés se prennent en main est très présente dans le concept de forêt de proximité, y voyez-vous un lien avec les Opérations Dignité, de la fin des années 1960, qui prônait une réappropriation du territoire?

B.G.: Oui, je pense qu’on est dans cette continuité historique des milieux forestiers qui, à certaines époques, ont voulu se réapproprier la forêt publique pour leur propre développement. On a vu que la dynamique de la relation entre l’industrie privée et les communautés n’a pas toujours été une dynamique de concertation. Les besoins d’approvisionnement toujours plus grand de l’industrie avaient priorité. Cette façon de faire a fait en sorte que les communautés les plus à proximité de la forêt ont souvent été exclues du territoire. C’est ce qui nous a conduits à un film comme l’Erreur boréale, à la Commission Coulombe et à la modification du régime forestier.

D'un point de vue plus technique, quelle serait l'étendue idéale d'une forêt de proximité ?

B.G.: On n'a pas une échelle très précise. De façon générale, ce serait l'espace dans lequel les gens peuvent aller vaquer à leurs occupations durant la journée et revenir à la maison le soir. Cela pourrait correspondre à une centaine de kilomètres autour des municipalités ou MRC. On n'imagine pas que cela s'étende aux territoires où il faut établir un campement forestier pour y travailler la semaine. Donc, ce serait autour de l'espace communautaire, du milieu de vie.

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT HABITÉE ?

En 1996, le Groupe de travail interministériel sur la Forêt habitée définissait le concept de forêt habitée comme :

«Un nouveau mode de gestion: par lequel les collectivités locales auront de véritables pouvoirs de gestion et d'intervention; pour mettre en valeur l'ensemble des ressources du milieu forestier de la zone habitée; en respectant un cadre général de fonctionnement; en vue d'engendrer de l'activité socio-économique supplémentaire et durable; qui leur permet d'en vivre et bénéficier de la valeur ajoutée du patrimoine forestier qu'ils auront contribué à développer»

Groupe de travail interministériel sur la Forêt habitée, 1996, La gestion des ressources du milieu forestier habité. Québec, Ministère des Ressources naturelles.

Prochainement, il y aura des projets pilotes qui seront mis sur pied. Selon vous, où seront les endroits les plus propices pour les réaliser ?

B.G.: Il faut souhaiter qu'ils soient dispersés sur le territoire, parce que les réalités forestières sont différentes qu'on soit sur la Côte-Nord, en Abitibi, au Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent... Il y a des réalités forestières diverses dépendamment des territoires. Je souhaite qu'il y ait des modèles de forêt dans plusieurs régions, afin qu'on puisse faire des bilans à partir de réalités et d'expériences différentes.

Quelles sont les activités qui seront présentes dans les forêts de proximité ?

B.G.: Il y aura certainement une activité de prélèvement, mais il y aura plein d'autres activités de développement, liées à une occupation ou une utilisation diversifiée de l'espace forestier qui est à proximité des communautés. On peut penser à des activités récréotouristiques, de villégiature, de cueillette de champignons, etc. Je pense qu'il y a un potentiel qui doit faire l'objet d'une analyse par les communautés concernées. On comprend que l'espace à gérer doit être suffisamment large pour permettre de tenir une diversité d'activités de développement. Il faut permettre à chaque milieu de définir le modèle de forêt de proximité requis, pour en faire une activité de développement non seulement viable, mais rentable pour les communautés.

Quelle est la place de l'entreprise privée dans les projets de forêts de proximité ?

B.G.: On conçoit facilement que l'exploitation forestière soit au centre d'un projet de forêt de proximité. Les membres du projet pourront convenir d'ententes d'approvisionnement ou d'ententes commerciales avec une ou des entreprises forestières. À tort, l'industrie voit souvent l'arrivée des forêts de proximité comme une menace à son approvisionnement. Il faut que l'industrie comprenne qu'il y a là un partenaire avec lequel elle a intérêt à s'entendre. De plus, une entreprise ayant une entente commerciale à travers un projet de forêt de proximité pourrait faciliter son accréditation pour certaines normes de développement durable.

Pour la FQM, le gestionnaire idéal des forêts de proximité serait une municipalité ou une MRC ?

B.G.: Comme il est question d'opérations qui seront en lien avec l'aménagement du territoire, ce qui est une responsabilité municipale, cela pourrait se faire par le biais de corporations locales. Celles-ci pourraient être mises en place à cet effet et elles devraient agir en conformité aux orientations de planification de la MRC. En autant qu'il y ait une activité économique rentable pour les communautés dans ces forêts de proximité.

Quelle est la place des communautés autochtones dans les projets de forêts de proximité ?

B.G.: Dans tous les cas où il y a proximité entre communautés autochtones et non autochtones et qu'on retrouve une réelle volonté des deux parties, il faut que les projets puissent se faire. Dans la mesure du possible, il importe, que les négociations sur les questions territoriales soient au cœur de ces projets pour s'assurer d'une meilleure garantie de succès. Ainsi, les communautés autochtones et les communautés non autochtones pourront faire des projets concertés autour de cet enjeu. Je pense que c'est une formule gagnante a priori. Il faut les favoriser à tout moment et en tous lieux où il y a cette dynamique et il faut voir comment on va définir des modèles de gestion qui soient à l'avantage de l'un comme de l'autre.

En résumé, on peut dire que les forêts de proximité vont pouvoir faciliter la concertation entre différents acteurs tout en étant profitables ?

B.G.: Je pense que oui. Je pense qu'il y a là une belle occasion pour l'industrie forestière. Une occasion pour elle d'ouvrir une nouvelle relation, un nouveau dialogue avec les milieux forestiers concernés. Une occasion pour voir comment on peut partager l'espace forestier pour les besoins de l'industrie et pour les besoins des milieux. Il faut réfléchir à comment ajuster tout cela. Cette réflexion demande, de la part de l'industrie, une ouverture à cette nouvelle réalité. Je pense que c'est à l'avantage de l'industrie de pouvoir le faire, entre autres dans sa recherche d'accréditations pour les diverses formes de certification. L'industrie a besoin de cette relation harmonieuse avec le milieu. De plus, si des communautés autochtones sont impliquées dans ces territoires... alors là, tout le monde gagne à définir des projets qui sont établis dans l'harmonie.

BIBLIOGRAPHIE

Charette F., 2013, *R&D et innovation pour sortir l'industrie forestière de la crise*. Consulté sur Internet (<http://cognifistech.com/fr/articles/rd-et-innovation-verte-pour-sortir-lindustrie-forestiere-de-la-crise>), le 28 janvier 2014.

Groupe de travail interministériel sur la Forêt habitée, 1996, *La gestion des ressources du milieu forestier habité*. Québec, Ministère des Ressources naturelles.

Site web de la FQM: <http://www.fqm.ca/index.php/fqm/presidence.html> (consulté le 28 janvier 2014).

Site internet du Ministère des Ressources naturelles: <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/gestion/evolution-nouveau-regime-forets-proximite.jsp> (consulté le 28 janvier 2014).